

REGLES D'OBTENTION DU DIPLOME (ROD)

Année : DEUST 1^{ère} année

UFR/Ecole/Institut : UFR de Pharmacie

Type de diplôme : DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie

- **Règles spécifiques concernant les sessions :**

Pour toutes les UE, les notes obtenues en Contrôle Continu sont conservées en cas de seconde chance.

Les UE ou bloc d'UE validés sont capitalisés lors d'une éventuelle 3^{ème} année de rattrapage.

Conservation de la meilleure des deux notes entre session 1 et session 2

- **Type, gestion et calcul des absences :**

La présence aux CM, TD, TP, épreuves de CC et CT est obligatoire.

La présence sur le terrain d'apprentissage est obligatoire.

Toute absence doit être justifiée par écrit (un arrêt de travail) dans les 3 jours (incluant le jour de l'absence) à l'enseignant responsable qui appréciera la validité de l'excuse fournie. Un duplicata du justificatif doit être également adressé dans les mêmes délais au service Examens/Scolarité à l'adresse pharma-deust@umontpellier.fr.

Si l'absence est considérée comme justifiée, les modalités de rattrapage de la ou des séance(s) concernée(s) (cas des TP et/ou TD) seront indiquées à l'étudiant. Si le rattrapage est impossible, par exemple pour des raisons de planning, l'enseignant responsable, en accord avec les référents universitaires de l'UE, pourra recalculer la note globale de CC au prorata des autres évaluations obtenues (si leur nombre est suffisant).

Dans le cas exceptionnel où l'absence justifiée couvre l'intégralité des séances de TP et CC, l'enseignant responsable en accord avec le référent universitaire de l'année pourra proposer une épreuve de rattrapage unique avant la tenue des sessions 1.

Dans le cas d'une absence justifiée à un CT de 1^{ère} session, l'étudiant se voit attribuer une note de zéro et proposer une seconde chance.

Si l'absence est considérée comme non justifiée, la note zéro est attribuée pour la ou les séance(s) concernée(s) de TP, l'évaluation de CC ou de CT.

- **Calcul des résultats :**

La moyenne au bloc d'UE 1, UE 2, UE 3, et UE 4 doit être supérieure ou égale à 10/20. En cas de note inférieure à 10/20 au bloc d'UE, l'étudiant se voit proposer une seconde chance pour laquelle il choisit la ou les UE qu'il souhaite repasser pour atteindre la moyenne de 10/20 au bloc d'UE1, UE 2, UE 3, et UE 4.

La moyenne au bloc d'UE 8 et UE 9 doit être supérieure ou égale à 10/20. En cas de note inférieure à 10/20 au bloc d'UE, l'étudiant se voit proposer une seconde chance pour laquelle il choisit la ou les UE qu'il souhaite repasser pour atteindre la moyenne de 10/20 au bloc d'UE8, UE9.

L'étudiant doit obtenir une note seuil de 10/20 aux UE 7 et 13 pour valider son semestre.

Pour chaque semestre, les UE se compensent entre elles.

Il n'y a pas de compensation entre semestres.

- **Validation de l'année et progression**

Le redoublement est impossible. En cas de non validation de semestre, les étudiants doivent effectuer une troisième année de rattrapage durant laquelle ils devront repasser les UE des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} semestre leur permettant de les valider.